

Compte Rendu
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 juillet 2022

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO

ORDRE DU JOUR :

- 1 / Investissements en cours : dossier voirie + véhicule technique + outillage de la commune.
- 2 / Mise à jour des délégués aux organismes et commissions.
- 3 / Publication des actes de la Commune
- 4 / Modification statutaire de la CCLA
- 5 / Choix du fournisseur de gaz de la commune
- 6 / Mise à jour du tableau officiel du conseil municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 7 du mois de juillet, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

Présents : MAERTEN Didier, CRAVERO Pascale, FIGUILLEM Philippe, LOPEZ Frédéric, SIMELE Laurence, DIAZ José, MANCIET, François, KOPF Fabrice

Absentes excusées : AYROLLES Elisabeth (procuration donnée à M. MAERTEN Didier), CASANOVA Blandine.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2022

Convocation du Conseil Municipal affichée le 29 juin 2022 à 17h00 au tableau d'affichage

1/ Investissements en cours :

- Le Conseil municipal, après réflexion, valide le devis de l'entreprise Utilitaires Occitans : acquisition d'un camion avec benne pour un montant de 28000 € TTC. **Voté à l'unanimité**
- Le Conseil examine le devis de l'entreprise VALLEZ concernant la finalisation des travaux entrepris en 2020 pour l'entretien des voies communales, afin d'améliorer la sécurité routière (cf délibération 2020-48 relative aux travaux menés par la commune). Compte-tenu du contexte actuel, le Conseil Municipal a demandé à l'entreprise VALLEZ de remettre à jour son devis. Des ajustements sur les modalités d'intervention ont notamment été demandés pour adapter au mieux les travaux aux besoins de ce secteur : Curage de fossé (évacuation), élargissement en partie haute, et partie basse, revêtement de chaussée, reprofilage ponctuel (ralentisseur), et signalisation horizontale seront les principales tâches effectuées pour réhabiliter et sécuriser la voirie sur l'accès à l'établissement de la Rouatière. Montant global des travaux : 43 343.70€ T.T.C. **Voté à l'unanimité**
A signaler : une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux, au niveau du chemin du Mirailou. La Rouatière a été prévenue des travaux qui auront lieu pendant l'été et un courrier sera adressé à la direction suite au conseil pour préciser les dates et interventions de l'entreprise VALLEZ.
- Devis Espace Emeraude pour l'acquisition d'une débroussailleuse équipée d'une perche élagueuse : 2389.81 €. **Voté à l'unanimité**

2/ Mise à jour du tableau des conseillers municipaux & des délégués aux organismes et commissions :

- Suite à la démission d'une conseillère, il est nécessaire de remettre à jour le tableau de composition du Conseil Municipal. **Voté à l'unanimité**
- Il convient également d'élire de nouveaux délégués à certaines commissions et organismes (SIRS et commission de révision des listes électorales). Tous les conseillers n'étant pas présents lors de la réunion, le conseil choisit de reporter ce point à la prochaine séance de CM.

3/ Publication des actes de la commune

- Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. Monsieur le Maire propose de continuer la publicité des actes de la commune par affichage en plus de la publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune. **Voté à l'unanimité**

4/ Modification statutaire CCCLA n°10 :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.
- Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal afin de modifier l'article 4 « Action Sociale d'intérêts communautaires » liés aux compétences optionnelles des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, en y intégrant l'ensemble des compétences liées à ce thème. **Voté à l'unanimité**

4/ Convention pour les chats errants :

- Convention passée avec 30M d'Amis pour campagne de stérilisation et puçage des chats sauvages. Cette campagne est en cours d'organisation. Une communication est parue sur le sujet dans le Bulletin Municipal et un courrier sera distribué dans les (s) quartiers et à proximité, là où les pièges seront installés, afin d'avertir efficacement les habitants. Pour information le coût de l'opération est de 60 € pour un mâle et 80 € pour une femelle. La convention permet d'avoir une prise en charge de 50% des frais par 30 Millions d'Amis pour les animaux opérés.

5 / Choix du fournisseur de gaz :

- Début 2022 le maire a demandé livraison exceptionnelle (et remise en route d'un contrat pour 1 an) à Antargaz pour pouvoir chauffer l'école. Une autre livraison a eu lieu le 14/04, toujours par Antargaz. Le Conseil municipal décide de rester sur le même prestataire pour l'instant. Des devis doivent être demandés pour changer le mode de fonctionnement du chauffage de l'école (panneaux solaires et chauffe-eau thermodynamique)

Questions diverses :

Ecole : compte-rendu des dernières rencontres avec Mme Passemard et le SIRS. Plusieurs difficultés ont été relevées et des réponses seront apportées au cas par cas. Un devis pour modification des vasques dans les sanitaires des enfants sera demandé.

Rapport expertise : les expertises ont eu lieu, pas de dégâts liés à la sécheresse sur les maisons qui ont été diagnostiquées.

- **Date du prochain Conseil municipal : 12 septembre 2022, à 20h30.**

Aucune autre question n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Didier MAERTEN

La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

